



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 11 décembre 2025

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

Lors de sa séance du jeudi 11 décembre, le Sénat a décidé, à la demande du président de la commission des affaires européennes, de retirer de l'ordre du jour de la séance du mardi 16 décembre le débat préalable à la réunion du Conseil européen des 18 et 19 décembre.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mardi 16 décembre s'établit comme suit :

Mardi 16 décembre 2025

À 14 h 30

- Proposition de résolution européenne, en application de l'article 73 quinques C du Règlement, visant à demander au **Gouvernement français** de saisir la **Cour de justice de l'Union européenne** pour **empêcher la ratification de l'accord avec le Mercosur**, présentée par MM. Jean-François RAPIN, Cédric PERRIN et Mme Dominique ESTROSI SASSONE (texte de la commission, n° 157, 2025-2026) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avec une saisine pour avis de la commission des affaires européennes.

- Délai limite pour le dépôt, auprès de la commission des affaires européennes, des amendements sur la proposition de résolution n° 99 initialement déposée : lundi 17 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires européennes pour le rapport et le texte : jeudi 20 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission auprès de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : lundi 24 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour le rapport et le texte : mercredi 26 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour examiner les amendements de séance : mardi 16 décembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 15 décembre à 15 heures

Mardi 16 décembre 2025 - À 14 h 30 (suite)

- Proposition de loi visant à **intégrer** les **centres experts en santé mentale** dans le code de la santé publique, présentée par M. Alain MILON et plusieurs de ses collègues (n° 385, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 16 décembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 15 décembre à 15 heures